

Nombre de Membres en exercice : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES**

L'an deux mille vingt-trois,

Le sept décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 28 novembre 2023

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Dominique LIEBERT, Jean-Pierre SAUGERAS, Maurice TINDELIERE, Alain VERMOREL

Avaient donné procuration : Régis HOUBIGAND à Dominique LIEBERT, Christian LEFRANCOIS à Jean-Pierre SAUGERAS

Etait absent non représenté : Laurent SAUGERAS

Secrétaire de séance : Alain VERMOREL

Objet : Choix prestataire pour le marché du suivi du barrage 2024-2029

2023-21

Conformément au décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés, le Syndicat de Sèchemailles a l'obligation de faire réaliser un suivi annuel du barrage.

Une consultation a été publiée pour trouver un prestataire en charge de ce suivi pour la période 2024-2029.

Deux offres ont été déposées et jugées conformes.

Après avoir analysé chaque offre, le comité syndical propose de retenir l'offre présentée par le groupement ANTEA / SAFEGE SAS SUEZ pour un montant de la prestation de 21 800.00 € HT soit 26 160.00 € TTC.

Les membres du comité syndical décident, à l'unanimité :

- De retenir le prestataire ANTEA / SAFEGE SAS SUEZ pour la réalisation du suivi du barrage 2024-2029 selon les dispositions prescrites dans le dossier de consultation du marché et pour un montant de 21 800.00 € HT soit 26 160.00 € TTC.
- D'autoriser la Présidente à signer l'acte d'engagement et tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme,
Meymac, le 12 décembre 2023


Le secrétaire de séance,

REÇU LE

La Présidente,



19 DEC. 2023



Alain VERMOREL

SOUS-PRÉFECTURE DE CORREZE
(CORREZE)

Anne-Marie AUBESSARD

